Chambre de commerce
du Montréal métropolitain
Board of Trade of Metropolitan Montreal

Formulaire d'inscription - *Formation* *(un formulaire par participant)*

LE TOYOTA WAY

Créer un environnement propice au succès !

*L'activité se déroulera en **français**.*

Vendredi 11 décembre 2009
de 8 h 30 à midi

Hôtel InterContinental Montréal
360, rue Saint-Antoine O.
Square-Victoria

L'information suivante est nécessaire pour que votre inscription soit acceptée.

Numéro de membre * _____ ☐ Non-membre

* Votre numéro de membre est nécessaire pour bénéficier du tarif membre

☐ M. ☐ Mme Prénom..... Nom.....

Fonction..... Entreprise.....

Adresse.....

Ville..... Province.....

Code postal..... Courriel.....

Téléphone..... Télécopieur.....

Comment avez-vous entendu parler de cette activité ?

☐ Courriel ☐ Ami / Collègue ☐ Courrier ☐ Web ☐ Journaux
☐ Sollicitation téléphonique ☐ World Trade Centre Montréal ☐ Autre (précisez).....

Combien d'employés votre entreprise compte-t-elle ?

☐ 1 à 4 ☐ 5 à 19 ☐ 20 à 49
☐ 50 à 249 ☐ 250 à 499 ☐ 500 et plus

Coût

Membres : 145 $ + TPS + TVQ = 163,67 $

Non-membres : 195 $ + TPS + TVQ = 220,11 $

Paiement

☐ American Express ☐ Diners Club International ☐ MasterCard ☐ Visa ☐ Chèque*

| __ __ __ __ | __ __ __ __ | __ __ __ __ | __ __ __ __ | | __ __ | __ __ |

Numéro de la carte Date d'expiration (mm/aa)

Titulaire de la carte Signature

*Tout achat de 200 $ ou moins doit être acquitté par carte de crédit. Pour achat de plus de 200 $, carte de crédit acceptée ou chèque à l'ordre de la :
Chambre de commerce du Montréal métropolitain, 380, rue St-Antoine Ouest, bureau 6000, Montréal (Québec) H2Y 3X7.

À retourner par télécopieur : 514 871-5971

Pour plus d'information : Line Leblond
Chargée de projets, Formation
514 871-4002, poste 6214
lleblond@ccmm.qc.ca

- La date, l'heure et le lieu de l'activité peuvent changer sans préavis. Veuillez consulter notre site Web (www.ccmm.qc.ca/activites) avant de vous présenter à une activité.
- Vous recevrez une confirmation par courriel, trois (3) jours avant l'activité.
- Politique d'annulation : Les annulations reçues 2 jours ouvrables ou moins avant le début de l'activité ne seront pas remboursées. Toutefois, les substitutions de participant sont acceptées sans frais jusqu'à la tenue de l'activité. Veuillez noter que seuls les avis d'annulation reçus par écrit (télécopieur/courriel) sont acceptés.
- Participant du Québec : Le coût de la formation peut constituer une dépense de formation admissible en vertu de la Loi du 1 %.